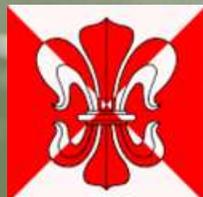


# Bulletin d'informations

Commune de Ferpicloz

Avril 2025



## SUBVENTION POUR LES ETUDIANTS ET LES APPRENTIS

Une subvention de CHF 300.-- est accordée aux conditions suivantes :

- suivre des études ou un apprentissage durant l'année scolaire 2024/2025
- être domicilié dans la commune depuis le 01.08.2024 au minimum
- transmettre au secrétariat communal, une attestation de formation ou d'étude d'ici au 15 juin 2025
- le subside non réclamé dans les délais est perdu

## SUBVENTION POUR L'ECOLE DE MUSIQUE

Une subvention de CHF 100.-- est accordée aux conditions suivantes :

- valable pour les écoles de musique, sauf le conservatoire
- seuls les écoliers, étudiants et apprentis en bénéficient
- remettre au secrétariat communal une attestation pour les frais d'écologie 2024/2025 d'ici au 15 juin 2025
- le subside non réclamé dans les délais est perdu

### *Table des matières*

- . Subvention pour les étudiants et les apprentis
- . Subvention pour l'école de musique.
- . Distribution tous-ménages
- . Surveillant/e pour la déchetterie
- . Elimination de la litière pour chat
- . Abonnement gratuit à un journal régional pour les jeunes
- . Carte pour les remontées de la Berra
- . Subvention abonnement à Marly piscine
- . Carte journalière dégriffée
- . Fournisseur informatique

Commune de Ferpicloz

Route de la Forêt 26

1724 Ferpicloz

[www.ferpicloz.ch](http://www.ferpicloz.ch)

**Réservez la date ! Pique-nique des habitants le 22 juin 2025**

tél. 026 413 25 91

[mail administration@ferpicloz.ch](mailto:mail.administration@ferpicloz.ch)

ouvert le mercredi 08h30 - 11h30

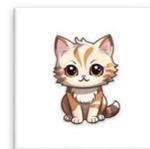
ou sur rendez-vous

## DISTRIBUTION DES TOUS-MENAGES

Nous recherchons un/e apprenti/e ou étudiant/e pour la distribution ponctuelle des tous-ménages. Un défraiement de CHF 120.-- par distribution est octroyé. Intéressé/e ? contactez l'administration communale par mail : [administration@ferpicloz.ch](mailto:administration@ferpicloz.ch) ou par tél. 026 413 25 91.

## RECHERCHE D'UN/E SURVEILLANT/E POUR LA DECHETTERIE

Afin de compléter notre équipe, nous recherchons un/e surveillant/e pour la déchetterie. Il s'agit principalement de veiller à l'exploitation efficiente du lieu et d'aider les citoyens pour le dépôt des déchets. Intéressé/e ? Contactez M. Alain Pillonel, au 078 234 70 50 ou par mail [alain.pillonel@ferpicloz.ch](mailto:alain.pillonel@ferpicloz.ch).



## ELIMINATION DE LA LITIERE DES CHATS

Selon les recommandations de l'Office fédéral de l'environnement et selon les directives de la SAIDF (usine de valorisation des déchets de Posieux), **la litière pour chats est à éliminer avec les ordures ménagères.**

**Il est désormais interdit de déposer de la litière dans la benne des déchets verts.**

La litière doit être placée dans les sacs poubelles avec les autres ordures ménagères. Il s'agit en premier lieu de raisons d'hygiène. Le contact ou la réutilisation du compost peuvent transmettre des maladies infectieuses. Au cas où un chat se voyait administrer un médicament, on retrouverait des traces de celui-ci dans les déjections.

A noter que la litière d'origine végétale brûle facilement et provoque moins de scories que la litière d'origine minérale. Toutefois, les 2 sortes de litière doivent être éliminées avec les autres ordures ménagères.

## ABONNEMENT GRATUIT A UN JOURNAL REGIONAL POUR LES JEUNES

Les jeunes fribourgeoises et fribourgeois qui fêtent leurs 18 ans peuvent bénéficier d'un cadeau d'anniversaire particulier. Le canton de Fribourg leur offre un abonnement d'un an à un média régional fribourgeois de leur choix. Les commandes d'abonnement se font par le biais du formulaire en ligne accessible sur [fr.ch/abo](http://fr.ch/abo).



## BONS POUR LES REMONTEES MECANIQUES DE LA BERRA

Des bons de CHF 3.-- de réduction à faire valoir sur les billets des remontées mécaniques de la Berra sont à votre disposition auprès de l'administration communale (maximum 2 bons par billet). N'hésitez pas !

## MARLY-PISCINE WWW.MARLY-PISCINE.CH



Le Conseil communal subventionne à hauteur de CHF 100.-- tout abonnement annuel pour la piscine de Marly. Pour cela, il suffit de remettre la quittance d'achat auprès de l'administration communale, en précisant vos coordonnées bancaires pour le versement.

## CARTES JOURNALIERES DEGRIFFEES COMMUNE



La carte journalière dégriffée commune vous permet de voyager une journée entière dans toute la Suisse avec les transports publics, dans la limite du rayon de validité de l'abonnement général. Cette carte est une offre contingentée disponible auprès des communes. Son principe est le suivant : plus vous réservez tôt, plus vous voyagez à prix réduit.

Le Conseil communal a décidé d'allouer, à sa population, une subvention de CHF 10.-- pour les cartes journalières à prix entier et de CHF 5.-- pour les cartes journalières achetées par un détenteur de l'abonnement demi-tarif. Les subventions sont à déduire des prix ci-dessous.

⚠ Conditions générales applicables (se référer à notre site internet).

Classe et segment	Niveau de prix 1: disponible entre 6 mois et jusqu'au plus tard 10 jours avant la date du voyage	Niveau de prix 2: disponible dès que le niveau de prix 1 est épuisé ou a expiré, et jusqu'au plus tard 1 jour avant la date du voyage
2 <sup>e</sup> classe avec demi- tarif	39.-	59.-
2 <sup>e</sup> classe sans demi- tarif	52.-	88.-
1 <sup>re</sup> classe avec demi- tarif	66.-	99.-
1 <sup>re</sup> classe sans demi- tarif	88.-	148.-

## CHANGEMENT DE FOURNISSEUR INFORMATIQUE

Dans le cadre de l'amélioration continue de notre infrastructure informatique, une migration informatique a eu lieu le 16 avril 2025. L'objectif est de renforcer la sécurité de notre système informatique, d'améliorer les performances et la fiabilité des outils et préparer l'intégration de nouvelles fonctionnalités. Nous sommes conscients que cette transition pourra entraîner certains désagréments ; nous vous remercions de votre compréhension.

## L'association Le Mouret-Solidaire

Constituée le 5 mars 2009, est une association privée à but non lucratif d'entraide, de solidarité et de partage, composée de bénévoles et œuvrant dans les communes du Mouret et de Ferpicloz



**S'occuper des autres, c'est s'occuper de soi**

### *Objectifs*

- Développer différents services d'aides en faveur de toutes personnes jeunes ou moins jeunes, fragilisées, isolées ou seules, ou momentanément atteintes dans leur santé.
- Favoriser les rencontres avec les personnes socialement isolées afin de leur permettre de maintenir des liens sociaux.
- Organiser des activités sur différents thèmes pour la population de Le Mouret et de Ferpicloz.
- Collecter les moyens financiers nécessaires au fonctionnement de l'Association.
- Développer un service de repas à domicile.
- Encourager l'entraide auprès des habitants de la commune.
- Collaborer avec d'autres organisations poursuivant les mêmes buts.

**L'Association de bénévolat Le Mouret-Solidaire est là pour vous apporter son aide !**

Il se pourrait :

- Que vous ayez besoin d'un transport (médecin – hôpital – coiffeur – courses ou autre), d'un accompagnement etc...
- Que vous vous trouviez seul(e), sans personne avec qui parler
- Que vous ayez besoin d'une aide pour des tâches administratives
- Que vous n'arriviez plus à confectionner vos repas de midi
- Que vous ayez besoin d'aide dans les domaines de la (Téléphonie / TV / Internet / Informatique)
- Que vous aimeriez participer à de petites promenades
- Que vous aimeriez participer à des ateliers tricot-crochet

### **Solution ?**

Voici quelques-unes des situations où **L'Association Le Mouret-Solidaire** avec toute son équipe de bénévoles peut vous apporter de l'aide. Sa mission est de répondre de manière humaine et sociale à vos besoins.

**Alors n'hésitez pas à nous contacter**

Permanence du lundi au vendredi de 09h00 à 17h00 Tél 026 413 03 09

mail [lemouretsolidaire@bluewin.ch](mailto:lemouretsolidaire@bluewin.ch)

Adresse Au Village 7, 1724 Bonnefontaine